



FICHE V : LA DELINQUANCE

Il existe un problème réel de délinquance aujourd'hui. Mais rien ne nous permet d'affirmer que la délinquance est plus importante qu'auparavant ou qu'elle a pris des formes nouvelles.

Toutefois, de quelle délinquance parlons-nous ?

- Il ne faut pas confondre « criminalité », « banditisme », « délit », « infraction », « violence » et « incivilité ».
- Selon la gravité des actes ils ne relèvent pas du tout des mêmes juridictions et n'encourent pas les mêmes peines.
- Alors que les crimes de sang sont en diminution régulière, seul les crimes de viols sur mineurs ont augmenté grâce à des campagnes de prévention mises en place depuis 10 ans qui ont permis de révéler cette réalité et de rompre le silence.
- Les incivilités et violences de certains jeunes ne peuvent en aucun cas être confondues avec des crimes.

Face à des situations de crimes et de délits la police joue son rôle d'interpellation et la justice celui de juger et décider d'une sanction. Il faut faire confiance à ces professionnels des corps de l'Etat, ils sont porteurs de compétences spécifiques pour faire respecter la loi.

Les violences et incivilités des jeunes nécessitent la prise en compte du contexte global :

- Le contexte implique de connaître et comprendre l'ensemble des facteurs qui ont une incidence dans la vie et le développement des enfants et des jeunes¹.
- Ces facteurs supposent la qualité de vie et la possibilité d'espoir et projets d'avenir.
- Le contexte comprend les relations familiales et sociales, le niveau de ressources, la qualité du logement, la santé, le travail, les loisirs, la scolarité, la formation. Ces différents éléments sont en interaction.
- Toute action de prévention doit prendre en compte cet ensemble d'éléments et agir sur la globalité de la situation, au niveau individuel mais aussi au niveau collectif. La prévention de la délinquance oblige à lutter contre les différents aspects qui précarisent les personnes.

Pour se développer harmonieusement tout enfant a besoin :

- De conditions de vie stables, une relation affective positive, et des ressources suffisantes pour une vie digne. Or, en France, les associations caritatives ont récemment dénoncé le nombre considérable d'enfants vivant dans la pauvreté.
- La langue maternelle autre que le français ne représente en aucun cas un handicap ni un passeport pour la délinquance. La langue maternelle est la langue des affects, des sentiments et de l'amour. Aucun parent d'origine étrangère ne doit être incité à communiquer avec ses enfants dans une langue autre que la sienne car cela priverait l'enfant de la communication affective profonde dont il a besoin pour se construire.
- L'apprentissage de la langue française se fait d'autant plus facilement que la langue maternelle est acceptée et valorisée par l'entourage social et scolaire de l'enfant. C'est une chance de parler plusieurs langues, une garantie d'ouverture vers le monde.
- A une époque où les langues régionales imposent leur reconnaissance et leur enseignement à l'école il n'est plus possible de mépriser les « patois », sources d'expressions des peuples.

Pour agir efficacement pour une prévention de la délinquance il est nécessaire d'engager un travail de proximité avec les familles et un travail collectif au niveau des cités et des quartiers.

¹ Contrairement à ce qui est souvent dit, il ne s'agit pas pour les travailleurs sociaux « d'excuser » les actes de violence et d'incivilité des personnes en faisant appel au contexte des situations. Mais ce contexte doit être pris en compte car il reste un élément essentiel